

5.1 CURSUS MUSIQUE

Chant lyrique



Référence

Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

Section 3 «Agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques »

De l'article R. 759-9 à l'article D 759-16

Projet Pédagogique

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les CFMI, les Ecoles Supérieures de Musique, les écoles supérieures en France comme à l'étranger.

Outre l'acquisition des connaissances artistiques et techniques fondamentales, ces classes préparatoires intègrent la pratique d'une esthétique complémentaire et la rencontre avec des enseignants et des artistes confirmés. D'une durée d'un an ou deux ans, elles sont l'occasion d'expérimenter, de créer, d'interpréter en tissant des liens étroits avec le spectacle vivant, notamment avec la Saison de l'Auditorium.

L'ambition de ces classes est de former de futurs acteurs artistiques du monde contemporain. Par les approches croisées des nombreuses disciplines du Conservatoire du Grand Chalon, les musiques classiques et contemporaines, la composition électroacoustique, les musiques actuelles amplifiées, le jazz, la danse, le théâtre, les étudiants construiront le sens de leurs ambitions artistiques.

Le cursus proposé invite l'étudiant quelle que sa catégorie vocale à se perfectionner dans la connaissance des corpus et répertoire général de sa spécialité. Il est invité à connaître en profondeur, sur les plans fondamental, historique, formel, traditions orale et écrite associées, les musiques occidentales composées entre le Xème et le XXIème siècle. L'étudiant doit aussi être capable d'interpréter avec sincérité, créativité et méthode, les textes musicaux et poétiques des littératures musicales étrangères, ainsi que celles éloignées de son répertoire propre. Il en appréhendera ainsi avec distance, rigueur et objectivité les structures, fonctionnement, esprit, et contenus culturels.

Ces classes concernent

Les élèves ou étudiants, quel que soit leur niveau scolaire, pouvant attester d'un niveau équivalent au 3^{ème} cycle de conservatoire, dont le dossier aura été validé par la commission d'admission en Classe Préparatoire. Cette commission est issue des membres du comité de suivi pédagogique des classes préparatoires.

Modalités d'accès

Sur concours d'entrée

Contenu des épreuves

. Exécution d'un programme de 20mn maximum contenant au moins deux pièces d'esthétiques différentes dont une datée post 1960.

Une épreuve de Formation Musicale pouvant contenir

- un commentaire d'écoute
- un chant déchiffré
- un relevé de thème
- une reconnaissance harmonique

Un entretien de 15mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

Contenu pédagogique de la formation

Sur la base d'une **formation technique approfondie** et de l'utilisation méthodique des **disciplines d'érudition** (*analyse, musicologie, histoire de la musique, phonétique, diction, déclamation, langues, pensée et pratique théâtrales*) l'étudiant doit accéder à une **autonomie** importante dans son processus d'évolution technique ainsi que dans les indispensables explorations artistiques, stylistiques et sociologiques en liens directs et indirects avec sa spécialité.

Ce projet s'accompagne par la mise en place d'une **methodologie personnelle** destinée à asseoir les capacités de l'étudiant dans les domaines de l'art, **interprétation** et **création** – et/ou de la **pédagogie**

La formation comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sur 1 ou 2 ans. Ces cours peuvent être soit obligatoires soit optionnels. Le parcours pédagogique est défini en fonction des objectifs de chaque étudiant en étroite concertation avec l'équipe des enseignants. En fonction de chacune des situations, des validations d'acquis seront mises en place par le Comité de suivi pédagogique. Les modules A B C D E sont obligatoires.

A. Module principal

- Technique vocale : Ces 90 minutes peuvent être segmentées en **deux temps additionnels** afin d'optimiser l'assimilation des données par la récurrence du tête à tête pédagogique / 1h30 de cours hebdomadaire - individuel et collectif
- Atelier de « musiques » en scène : Cet atelier permet d'appréhender l'approche du travail scénique du chanteur sur les bases de l'analyse dramaturgique, de la pensée théâtrale et de la direction d'acteur. Lors de cet atelier est délivré le contenu des disciplines d'érudition comme la musicologie, la rhétorique appliquée au discours musical ou aux différentes spécialités artistiques en lien avec la spécialité, et l'approfondissement des paramètres linguistiques induits par le passage de la voix parlée à la voix chantée / 2h30 par semaine.

- Travail avec un chef de chant : Cette pratique n'est pas le temps d'accompagnement d'un soliste, mais la mise en place d'une méthodologie d'analyse des gestes musical et vocal. Le chef de chant n'est pas un répétiteur, ni un accompagnateur, mais un dramaturge et directeur musical.
- Théâtre : Le cursus propose un exercice régulier de pratique théâtrale avec des experts dans cette spécialité.
- Langue : 30 heures par an
- Création : cours didactiques et réalisation d'une création personnelle ou collective / 48h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Projets transversaux : participation à des événements croisés entre différentes disciplines / 35h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Déchiffrage : cours réalisés seul ou en groupe / 30h à répartir sur 1 ou 2 années.

B. Pratique collective

95h à répartir sur une ou deux années.

La pratique collective est organisée soit par sessions, soit par cours hebdomadaires. Les étudiants pourront être requis pour l'ensemble des possibilités offertes par leur instrument : Musique de chambre, Chant choral, Orchestre symphonique, Grand symphonique, Orchestre d'harmonie, Brass Band, Ensemble XX-XXI, ensembles Musiques du monde, Musique Ancienne,...

C. Culture

2 heures hebdomadaires

Culture musicale (analyse formelle, commentaire d'écoute, musicologie).

D. Module spécifique

- Immersion en milieu de l'enseignement supérieur : 14h
- Master class, stages, ... : 6h

E. Module préparation aux examens et concours

- Epreuves tests : 8h
- Suivi individualisé : 4h
- Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves des établissements choisis : 4h
- Travail corporel, gestion du stress : 4h

F. Cours optionnels

Les cours optionnels sont réalisés en fonction des attentes des étudiants et des contenus des concours qu'ils ont retenus.

- Piano complémentaire : 1/2h hebdomadaires
- Direction de chœur : 2h hebdomadaires
- Discipline complémentaire : musiques actuelles, musiques du monde, musique ancienne / 2h hebdomadaires
- Formation Musicale : en fonction des attentes / de 1/2h à 2h hebdomadaires

Suivi de l'enseignement

Comité de suivi pédagogique

- Direction : Robert Llorca, Cyril Goyer
- Le responsable de la formation : Martin Ackerman
- L'ensemble des enseignants responsable des modules et disciplines
- Des membres de l'enseignement supérieur
- Des personnalités invitées

Le responsable de la formation reçoit l'ensemble des étudiants afin de déterminer leurs objectifs et leurs besoins pédagogiques.

Répartition horaire

Cette répartition s'exprime en horaires hebdomadaires et annuels pour deux années d'étude. Elle peut fluctuer en fonction de la discipline principale de l'étudiant. Une année représente 30 semaines de cours.

		Cours hebdomadaires	Cours hebdomadaires annualisés sur 2 ans	Cours sur 2 ans
A. Module principal				
	Technique vocale	1,50	90	
	Atelier Musiques en scène	2,50	150	
	Travail avec un chef de chant			30
	Théâtre			30
	Langue			60
	Création			48
	Projets transversaux			35
	Déchiffrage			30
B. Pratiques collectives				
	Musique de chambre, Orchestre, Chœur			95
C. Formation Musicale Culture				
	Culture	2,00	120	
D. Module spécifique				
	Immersion enseignement supérieur			14
	Master classes, stages,...			6
E. Module Prépa Concours				
	Epreuves tests			8
	Suivi individualisé			4
	Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves			4
	Travail corporel, gestion du stress			4
	Sous TOTAL	6,00	360	368
			Transposition horaire hebdomadaire	12
			TOTAL horaire formation obligatoire	728

F. Cours optionnels	
Piano complémentaire	0,50
Mus Act, Mus du M, Mus Ancienne ...	2,00
Formation Musicale	2,00
Harmonie, Orchestration	1,50
Direction de chœur	2,00
TOTAL hebdomadaire	8,00